



Paris, le 30 septembre 2020

Communiqué de presse : vers un renforcement historique du droit à l'IVG

C'est un premier pas vers un moment historique qui vient d'être franchi par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale : la Proposition de Loi pour le renforcement du droit à l'IVG a été enrichie et adoptée. Cette Proposition de Loi transpartisane, portée par le groupe Écologie Démocratie Solidarité et sa rapporteure, Albane GAILLOT, a bénéficié de contributions décisives de la Délégation aux Droits des Femmes et d'un grand nombre de groupes politiques.

Le texte initial prévoyait deux articles :

- L'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines ;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG.

Plusieurs amendements ont été adoptés.

Ils portent sur :

- L'ouverture du droit pour les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à 10 semaines de grossesse ;
- La suppression du délai de réflexion de 48h pour les femmes qui demandent un entretien psycho-social avant l'IVG ;
- La publication d'un répertoire des professionnel.le.s de santé et des établissements qui pratiquent l'IVG par les ARS ;
- La remise d'un rapport par le Gouvernement au Parlement sur l'application de la législation relative au délit d'entrave.

La Proposition de Loi qui sera examinée par l'Assemblée nationale le 8 octobre compte donc 5 articles :

- Article 1er : allongement des délais d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines
- Article 1 bis : ouverture du droit pour les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à 10 semaines de grossesse
- Article 1 ter : suppression du délai de réflexion de 48h pour les femmes qui demandent un entretien psycho-social avant l'interruption
- Article 2 : suppression de la clause de conscience spécifique et publication d'un répertoire des professionnel.le.s de santé et des établissements qui pratiquent l'IVG par les ARS
- Article 3 : remise d'un rapport par le Gouvernement au Parlement sur l'application de la législation relative au délit d'entrave

45 ans après la Loi Veil, l'Assemblée nationale s'apprête à renforcer le droit à l'IVG ainsi que la reconnaissance aux femmes du droit à disposer de leur corps librement.

Nous resterons mobilisé.e.s pour que l'essai soit transformé le 8 octobre.

Albane Gaillot, Députée du Val-de-Marne (Ecologie Démocratie Solidarité)

Contact presse : Aurélien Bernicchia 06 64 36 64 25 / albane.gaillot@assemblee-nationale.fr